



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 29 janvier 2010
A 20 heures 30
MAIRIE DE GAMBAIS – COMPTE-RENDU

Présents : M. Régis BIZEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse BOBBIO, M. Eric GOMES, M. Claude CHASSAING, M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE, Mme Nathalie MARIE, Mme LECLERCQ Geneviève, M. Raphaël NIVOIT, Mme Nicole HOPIN, M. Marc CATHERINE, M. Roger NIVASSE M. Philippe JOLY, M Thierry BEZIAU, Mme Karine BEUVIER, M. Alain VIQUERAT, M. François LECOQ.

Absente :

Mme PLISSON Catherine

Arrivée de M Roger NIVASSE à 20h45.

Secrétaire de séance : Mme Karine BEUVIER

L'AN 2010, le vendredi 29 janvier, les membres du Conseil Municipal de GAMBAIS, se sont réunis en séance à la mairie salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 23/01/2010.

Début de la séance : 20h30

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu est approuvé.

1. Rappel du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du règlement intérieur concernant l'organisation du Conseil.

Entre autre, conformément aux articles L.2121-18, L.2121-19 du code général des collectivités territoriales, les questions orales concernant les affaires de la commune sont posées par les membres du conseil municipal adjoints et/ou conseillers, au Maire, lors d'une séance publique du Conseil.

2. Modifications du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et un poste de rédacteur principal à temps complet, en raison de du tableau d'avancement de l'année 2010,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et un poste de rédacteur principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1 février 2010

Filière administrative.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes hypothèses envisagées concernant les orientations budgétaires, tant d'un point de vue investissements que d'un point de vue économies à réaliser. La commission des finances a pour objectif de travailler sur ses orientations afin de pouvoir consolider le budget qui sera adopté en mars 2010.

4. Dotation Globale d'équipement – programmation 2010

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant « Locaux communaux : aménagement et gros entretien »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DGE – exercice 2010- circulaire préfectorale du 8 décembre 2009 soit 30 % sur un montant de H.T total de travaux plafonné à 100 000 euros pour la catégorie : Locaux Municipaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte l'avant-projet des travaux « Locaux communaux : aménagement et gros entretien », pour un montant de 69 509.04 euros hors taxes soit 83 132.79 Euros toutes taxes comprises,

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.G.E (dotation globale d'équipement) programmation 2010,

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Fonds propres de la Commune et subvention DGE 30%.
62 280.03 euros + 20 852.71 euros subvention DGE.

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2010, article 2135 section investissement,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Informations de Monsieur le Maire

M. le Maire rappelle la date du « Festival de la terre » qui se déroulera le 05 septembre prochain. Le Parc Naturel Régional sera sollicité en partenariat.

M. le Maire procède à la lecture d'un courrier envoyé le 18 janvier 2010 par une administrée, remerciant la commune pour les travaux de réfection effectués au Boulay, ainsi que pour les travaux de sécurisation sur la route du stade.

M. le Maire rappelle les dates des prochaines manifestations :

- Soirée tartiflette karaoké/soirée dansante le samedi 13 février
- Soirée loto le samedi 27 mars 2010.
- Prochain conseil 26 mars 2010.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

Pour extrait conforme, Gambais le 30 janvier 2010

Le Maire,
Régis Bizeau.